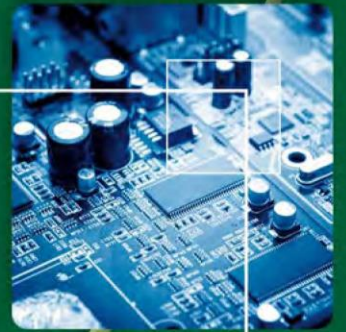


AWS[®]

Charte Environnementale

TRADUCTION



INTERPRÉTARIAT



ÉDITION/PAO



LOCALISATION



Sommaire

GÉNÉRALITÉS	3
INTRODUCTION	4
1 - ÉTAT DES LIEUX	5
1.1. LES ÉNERGIES.....	5
1.1.1. <i>L'électricité</i>	5
1.1.2. <i>Le chauffage</i>	5
1.1.3. <i>L'eau</i>	5
1.2. LE PAPIER.....	6
1.2. LES TRANSPORTS.....	6
1.4. L'INFORMATIQUE.....	7
1.5. INSTRUMENTS D'ÉCRITURE.....	7
1.6. RÉCYCLAGE DES ENVELOPPES.....	8
1.7. DÉPOLLUTION DE L' AIR PAR LES PLANTES.....	8
1.8. LIMITATION DES DÉCHETS.....	8



Généralités


Suivi des Modifications		
Indice	Date de modification	Objet de la mise à jour
A	14/02/2012	Création
B	05/12/2013	Mise à jour des actions en place
C	15/12/2015	Mise à jour des actions en place
D	03/02/2016	Nouvelle implication dans le recyclage
E	26/12/2018	Ajout de la section « généralités »

Introduction

La protection de l'environnement est au cœur des préoccupations de l'opinion publique. Cette charte a pour objet de faire un état des lieux des mesures prises par la société AWS, et de définir ses objectifs futurs dans l'engagement d'une politique cohérente de l'environnement.

AWS s'engage respecter et faire évoluer sa Charte Environnement, et s'attache à établir un ensemble de mesures ciblées sur des domaines suivants :

- ❖ l'air,
- ❖ l'eau,
- ❖ l'énergie,
- ❖ le recyclage.



Alain Quillet
Directeur Général



Juan Carlos
Directeur de Production



Brigitte Martin
Responsable Qualité



Nathalie Martin
Responsable Administratif

1 - État des lieux

1.1. LES ÉNERGIES



1.1.1. L'électricité

- ❖ Nos locaux ne sont pas éclairés la nuit et le week-end.
- ❖ Les pièces non occupées durant les heures de travail ne sont pas allumées.
- ❖ Nos couloirs et pièces secondaires sont équipés de minuterie d'éclairage ou de détecteurs de mouvement.
- ❖ Les ordinateurs de bureau sont éteints le week-end (sauvegarde informatique la nuit).
- ❖ Les écrans d'ordinateur sont éteints chaque soir (au lieu d'être simplement mis en veille).
- ❖ Équipement des pièces occupées en lampes basse consommation.



1.1.2 Le chauffage

- ❖ Seules les pièces occupées sont chauffées, à température constante.



1.1.3 L'eau

- ❖ Équipement des WC de chasses d'eau volumétriques.

1.2. LE PAPIER



- ❖ Les impressions 'recto simple' devenues inutiles sont réutilisées en tant que brouillon.
- ❖ Toute la correspondance interne se fait exclusivement par courrier électronique. La correspondance externe ne recourt au courrier traditionnel ou au fax qu'en cas de demande client.
- ❖ La facturation de nos clients se fait en ligne : les clients sont incités à adopter un paiement électronique avec une facture reçue par courrier électronique au format PDF.
- ❖ Toutes nos archives de production sont numériques (sur serveurs informatiques).
- ❖ Sensibilisation à l'impression écoresponsable dans la signature de nos e-mails
- ❖ Incitation à l'envoi des factures par e-mail

1.2. LES TRANSPORTS



- ❖ L'abonnement aux transports publics pour les employés est pris en charge à 50 % par l'entreprise. En échange, les employés s'engagent à ne plus utiliser la voiture comme mode de transport pour se rendre au travail.

1.4. L'INFORMATIQUE



- ❖ Le matériel informatique obsolète (ordinateur / imprimante) est donné à des associations.
- ❖ Le matériel informatique hors d'usage et les cartouches imprimante sont recyclées par une société agréée.

Collect.com
 un acte simple pour la protection de l'environnement

CONVENTION DE PARTENARIAT

Recyclage respectant les normes **ICPE**

La présente convention règle les rapports

Entre :

Raison sociale: *Agency Walker Services*
 Adresse: *50 Boulevard Georges Clemenceau 92400 Courbevoie*
 Représentée par: *Alain Quillet*

D'une part,

Et

La société COLLECT.COM
 25 rue de Ponthieu 75008 paris
 Représentée par Mlle Sananikone
 D'autre part.

I. Objet de la convention
 la société COLLECT.COM s'engage à faire enlever les déchets bureautiques de cartouches laser et jets d'encre (imprimantes et fax).
 La société COLLECT.COM enlèvera les déchets bureautiques usagés selon une fréquence de passage définie ensemble. (à la semaine, à la quinzaine, au mois, ou sur appel du partenaire).

II. Durée de la convention
 Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation 3 mois avant échéance.

III. Conditionnement
 La société COLLECT.COM met à disposition du partenaire :
 - Des collecteurs sous forme d'urne en carton, afin que le personnel puisse y déposer les consommables usagés.
 - Des affichettes d'informations et de sensibilisation au recyclage des cartouches.

IV. Tarifs
 L'enlèvement et la reprise des déchets bureautiques par la société COLLECT.COM se feront à titre gratuit.

Fait à *Paris*
 Le *11.12.2013*
 En deux exemplaires.

Société COLLECT.COM
 Le représentant

AGENCY WALKER SERVICES
 50 Boulevard Georges Clemenceau
 92400 Courbevoie
 France
 Tél : 01 47 88 67 73
 Fax 01 47 88 67 73
 FR 10347775363

Le partenaire
 Le représentant (tampon et signature)

COLLECT.COM - 25 rue de Ponthieu 75008 paris - RCS 508727476
 Tél. : 09 51 84 77 95 - Port : 06 61 29 18 22 - Email : info@recyclage-collect.com - www.recyclage-collect.com

1.5. INSTRUMENTS D'ÉCRITURE



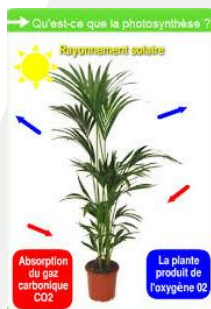
- ❖ Nos instruments d'écriture (stylos, feutres, surligneurs, correcteurs,...) sont collectés et recyclés par Terracycle. Ce qui permet non seulement de réduire nos déchets mais participe financièrement à des associations (lutte contre la faim à travers le monde, l'éducation en Inde et au Cambodge, les enfants hospitalisés et les enfants prématurés).

1.6. RECYCLAGE DES ENVELOPPES

- ❖ AWS collecte ses enveloppes usagées afin qu'elles soient recyclées. 1€ par kg d'enveloppes collectées et recyclées sont reversés à l'Association Laurette Fugain, pour la lutte contre la leucémie.



1.7. DÉPOLLUTION DE L'AIR PAR LES PLANTES



- ❖ AWS s'entoure de plantes pour le bien-être de tous car les plantes transforment le gaz carbonique ou dioxyde de carbone qui les entoure en oxygène, grâce au phénomène de la photosynthèse. C'est bénéfique à l'être humain pour lequel un excès de gaz carbonique se révèle nocif. La transpiration des plantes augmente l'hygrométrie et améliore par conséquent la qualité de l'air.

1.8. LIMITATION DES DÉCHETS

- ❖ Afin de limiter les déchets, AWS encourage l'utilisation de mugs à la place des gobelets plastique



en mettant des mugs



à disposition de son personnel et des visiteurs